REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du Territoire

ARRETE DU 20 JANVIER 2012

fixant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine (session de janvier 2012)

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2008 relatif à l'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine ;
Vu le procès-verbal de la réunion du jury du 19 Janvier 2012

Sur proposition de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

ARRETE

Article 1er

Sont admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Chef de Centre d'Insémination Artificielle dans les Espèces Chevaline et Asine, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen final de la session de janvier 2012, dont les noms suivent :

- BAYLE Jean-Christophe
- BENOIT Mathieu
- BLOT Julien
- BOISSEAU Jean-Camille
- DARRAS Isabelle
- DEGIEN Charlotte
- DREVILLON Pierrick
- GOURTAY Clotilde
- LAFAGE Lydie
- MERCIER Sophie
- POYADE-ALVARADO Agnès
- PREVOST Philippe
- ROMARIE Carine
- ROUQUET-CHALARD Aurélie
- SPINNEWYN Emmanuel.

Article 2

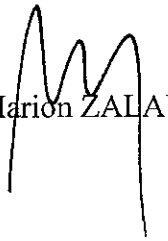
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 20 Janvier 2012

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du Territoire,

Pour le Ministre et par délégation :

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche.



Marion ZALAY.